

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)**

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDERBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Programme Local de l'Habitat - PACT Habitat et Développement de la Gironde -
Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation -**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1955, le PACT Habitat et Développement de la Gironde est une association « loi 1901 » qui intervient sur l'ensemble de la chaîne immobilière en assurant des missions diverses et complémentaires de conseil, de montage d'opération, de maîtrise d'œuvre, de gestion locative et de définition et mise en œuvre de projets territoriaux.

La Communauté urbaine est représentée au sein de son Conseil d'Administration par Madame Fayet, vice-présidente du Bureau, Monsieur Anziani en qualité de secrétaire général et Monsieur Labardin, administrateur.

L'inscription de l'action du PACT 33 dans les objectifs du PLH

Elle se vérifie à un double niveau :

- Au titre du rééquilibrage du développement urbain
 - Le PACT participe au renouvellement urbain au travers des missions d'études et de suivi-animation d'O.P.A.H. et de missions d'études spécifiques relatives à l'insalubrité urbaine.

Le PACT a ainsi réalisé en 2003 une première analyse de l'insalubrité urbaine sur Bordeaux visant à mettre en place dès 2004 un dispositif pérenne d'identification et de traitement de situations d'insalubrité existant dans la ville centre.

- Il intervient de manière ciblée auprès des copropriétés pour la réalisation de diagnostics complets.

En 2003, le PACT a réalisé une étude relative à la sauvegarde des copropriétés Du quartier de Talence – Thouars qui préconise le lancement d'une OPAH à titre préventif.

- Il contribue à la préservation des équilibres sociaux dans les quartiers anciens par la remise à niveau d'un parc de logements inconfortables et insalubres

- Au titre de la diversification de l'offre en logements

- Le PACT, au travers de son activité générale, d'aide et d'accompagnement des propriétaires pour la remise sur le marché de logements vacants ou dégradés , participe au développement d'une offre locative privée à vocation sociale.
- Il participe, par ailleurs, à la définition d'une politique d'accésion sociale à la propriété sur Bordeaux en proposant des montages juridico-financier de nature à sécuriser les ménages en projet d'accésion.
- Il veille à permettre l'adaptation d'une partie du parc privé aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées grâce à une offre de conseil et d'accompagnement en matière technique, administrative et financière.

En 2003, il a poursuivi son partenariat avec les associations référentes (association des paralysés de France, de lutte contre les myopathies) et a engagé la mise en place d'un fonctionnement en réseau avec les Comités locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) créés en 2003.

- Enfin, il est chargé, en lien avec le bureau d'études CATHS, du suivi - animation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et réalise des études ciblées pour certaines communes de la CUB.

Il participe également à la recherche de solutions en matière d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés (exemple : MOUS du Taillan –Médoc mise en place en 2003).

Budget et plan de financement

Le budget prévisionnel 2004 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	1 064 300,00	Produits d'exploitation	1 446 153,00
Charges externes	263 680,00	Dont	
Charges de gestion courante	3 000,00	Cotisations	10 775,00
Charges financières	12 840,00	Produits d'activité	781 824,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	Subvention EIE	36 000,00
Dotations aux amortissements et provisions	8 460,00	Participation CUB	215 500,00
Impôts et taxes	55 870,00	Participation Ville de Bdx	187 674,00
Excédent de l'exercice	1 239,00	Participation CG 33	150 000,00
		Participations Communes	12 000,00
		Produits de gestion courante	52 380,00
		Produits financiers	2 000,00
		Transfert charges d'exploitation	3 236,00
Total	1 451 389,00	Total	1 451 389,00

La participation de la Communauté Urbaine s'élève à 215 500,00 euros au titre de l'exercice 2004, soit près de 15 % des recettes budgétaires de l'association.

Cette participation est stable avec une augmentation moyenne de 1 % par exercice. Elle s'élevait en 2003 à 211 000 €. La clé de répartition du financement a évolué comme suit :

	1996	2004
CUB	53 %	38 %
CG33	35 %	26.5 %
BORDEAUX	12 %	33 %

Il est précisé que les relations entre le Conseil Général et le PACT relèvent de trois registres :

- sa participation au fonctionnement soit 150 000 € pour 2004,
- la conclusion de marchés de prestations sur certaines questions particulières,
- une convention spécifique (assortie d'une participation correspondante) dans le cadre du Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées, pour la Mission de Développement des Logements en Programme Social Thématique,

soit un apport financier global du département évalué à 1.5 de l'apport de la CUB.

Les motivations et les modalités de versement de la participation communautaire sont détaillées dans la convention d'objectifs ci-annexée.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

DECIDER

- du versement d'une participation d'un montant de 215 500,00 euros au PACT 33 au regard de son activité détaillée ci-dessus,
- de l'imputation des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours au compte 6574 - chapitre 65 - fonction 72 D 630.

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2004

M. VÉRONIQUE FAYET

